Mesh

Musique
et situations
de handicap

PROJET ASSOCIATIF

2024 > 2026

MESH - Musique Et Situations de Handicap
5 rue Laennec 95330 Domont
01 80 92 93 41 · mesh@mesh.asso.fr
www.mesh.asso.fr

SOMMAIRE

1 · Préambule	3
2 · Présentation de MESH	4
3 · Éléments de contexte	8
4 · Perspectives 2024-2026	12
5 · Mise en oeuvre	18
6 · Évaluation	22
Glossaire	24

1 · Préambule

Ce présent projet associatif est le fruit d'un processus collaboratif associant l'équipe de MESH (salariés permanents et administrateurs) et ses partenaires financiers.

Les constats partagés sur les besoins des professionnels de terrain, les orientations prioritaires des politiques publiques en matière d'inclusion artistique, les attentes formulées par les partenaires institutionnels de MESH, les évolutions du secteur de l'inclusion artistique ont constitué le socle de la réflexion de l'équipe de MESH pour définir les orientations stratégiques des trois prochaines années, en adéquation avec les valeurs portées par l'association, ses ressources actuelles et projetées.

Ce projet vise à placer MESH comme un acteur incontournable de l'inclusion artistique, au plan national et dans les territoires.

2 · Présentation de MESH

Son histoire, en quelques dates clés

1984 Création de l'association comme support de recherche

L'association est fondée en 1984 par Magali VIALLEFOND, musicienne musicologue, entourée de plusieurs spécialistes du milieu de la musique et du handicap, pour servir de cadre à un travail de recherche doctorale de sa fondatrice sur le thème 'Les spécificités de l'action musicale en milieu spécialisé'.

Dans la suite, l'essentiel des actions de MESH consiste à monter des spectacles musicaux réunissant des musiciens professionnels et amateurs, valides et en situation de handicap. Ces représentations ont pour objectif de convaincre les professionnels et le public des compétences musicales des personnes en situation de handicap, alors largement marginalisées de l'offre musicale et des lieux d'enseignement artistique.

1994 Sensibilisation des professionnels et dynamiques d'actions territoriales

À partir de 1994, MESH réalise des enquêtes sur l'accessibilité des lieux d'enseignement artistique de l'Essonne et du Val d'Oise pour rendre compte de la réalité des pratiques d'accueil des personnes handicapées sur le « terrain » et sensibiliser les professionnels aux pratiques musicales adaptées. Ces premiers partenariats avec des collectivités publiques inscrivent les missions de MESH dans une dynamique d'action territoriale à destination tant des particuliers en recherche de lieu de pratique musicale adaptée que des professionnels.

2000 Diversification des missions et des moyens d'action

Dans les années 2000, MESH met en place le « Réseau Musique et Handicap Val d'Oise » qui impulse une dynamique départementale intersectorielle en faveur de l'accessibilité musicale. MESH conçoit et dispense ses premières formations professionnelles dans le domaine de la pédagogie adaptée aux publics en situation de handicap, et profite de l'année 2003 – année du handicap – pour organiser un colloque d'envergure nationale sur les pratiques artistiques des personnes handicapées, en partenariat avec l'INS HEA.

2005 Un changement d'échelle et une expertise qui s'affirme

Avec la promulgation de la loi française du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, l'ensemble des actions de MESH trouve un appui législatif fort et incontournable. Celles-ci s'orientent alors particulièrement vers l'amélioration des conditions d'accès des publics handicapés aux établissements d'enseignement artistique.

À partir de 2005, MESH gagne en reconnaissance au niveau national et est sollicitée chaque année davantage pour former les professionnels de la culture, du médico-social et de l'Éducation nationale sur l'ensemble du territoire français. Dans cette période, MESH développe particulièrement son expertise dans le champ de la pédagogie musicale adaptée et diversifie ses thématiques de formation.

En 2008, suite à l'organisation par MESH d'un colloque sous le patronage du ministère de la Culture, il est décidé de créer le RNMH - Réseau National Musique et Handicap. Le ministère de la Culture demande à MESH d'en assurer la coordination pendant les premières années.

2014 Un projet recentré sur les questions d'enseignement de la musique et de pédagogie adaptée

Dans un contexte de fragilité économique lié à la baisse généralisée des subventions publiques, les activités de l'association se structurent autour de 4 pôles :

- un centre ressources auprès des particuliers et des professionnels,
- des ateliers de pratique musicale,
- des formations à destination de pédagogues issus de secteurs diversifiés,
- des recherches-actions pour concevoir de nouveaux outils et dispositifs pédagogiques en faveur de l'accessibilité musicale.

À l'instar des pratiques de l'Éducation nationale, MESH impulse progressivement l'émergence de référents handicap en établissement d'enseignement artistique et accompagne leur structuration par la mise en place de réseaux territoriaux.

2023 De nouvelles ambitions

À la faveur des résultats de l'enquête nationale 'Musiques et Handicaps' initiée par MESH et Musique en Territoires et portant sur les pratiques d'accueil inclusives dans les lieux d'enseignement et de pratique musicale, les orientations stratégiques de MESH se redessinent en concertation étroite avec ses partenaires publics.

2 · Présentation de MESH

Ses champs d'intervention

L'objet statutaire de l'association MESH est resté quasi identique depuis son origine : étudier, promouvoir et développer l'inclusion culturelle des personnes en situation de handicap, quel que soit le handicap.

Depuis près de 20 ans, MESH travaille tout particulièrement à favoriser l'inclusion des publics handicapés dans les lieux d'enseignement musical dit « ordinaires » afin de répondre au principe du droit d'accès à la culture pour tous.

Pour ce faire, MESH déploie plusieurs missions et leviers d'action :

→ Accompagner les publics et les territoires
→ Former les professionnels
→ Concevoir et diffuser des ressources spécialisées

La richesse de MESH repose sur la dynamique d'articulation de ses trois missions : en prise continuelle avec le terrain en agissant avec les personnes handicapées et les professionnels, les actions de MESH se nourrissent les unes les autres, au plus près des attentes et des besoins des acteurs de terrain.

Ses champs d'expertise

À l'heure de l'écriture du présent projet associatif, l'association MESH est repérée et reconnue sur le territoire national pour son expertise dans les champs suivants :

→ L'accueil inclusif des personnes en situation de handicap dans les lieux d'enseignement et de pratique artistiques ;
→ Le rôle, les missions et les outils du référent handicap en établissement d'enseignement artistique ;
→ La pédagogie musicale adaptée aux élèves en situation de handicap.

Ses publics bénéficiaires

Les publics bénéficiaires de MESH sont en majorité constitués de professionnels du secteur de l'enseignement artistique (personnels administratifs et pédagogiques) et des élus et agents des collectivités territoriales et, de manière plus marginale, des professionnels de l'Éducation nationale (professeurs de musique) et du secteur médico-social.

Les personnes en situation de handicap (et leurs proches) constituent les bénéficiaires ultimes de l'ensemble des actions de MESH.

Ses valeurs

Les valeurs fondatrices de MESH sous-tendent en permanence l'action de tous les acteurs de MESH.

» Promouvoir les droits de la personne handicapée pour contribuer à une société plus inclusive

Par l'ensemble de son action, MESH défend le droit de la personne en situation de handicap à vivre dans la société avec la même liberté de choix que les autres personnes.

La vocation de MESH s'inscrit directement dans une volonté politique de lutte contre la discrimination et l'exclusion des personnes handicapées, en permettant que l'exigence de démocratisation de l'accès à la culture, posée par la loi du 11 février 2005, soit respectée.

» Nourrir un esprit d'ouverture et de pluralité

Convaincue que la diversité des points de vue est source de richesse, MESH puise ses réflexions et inscrit ses actions dans une pluralité de connaissances et de savoir-faire afin de répondre, sans dogmatisme ni idéologie, au défi social de l'inclusion.

MESH ne dispense ni ne soutient aucune méthode spécifique : elle propose des outils d'aide au développement d'une pensée libre et autonome.

» Susciter la créativité

MESH souhaite, par les différentes actions qu'elle entreprend, ouvrir des espaces de créativité, susciter l'enthousiasme de ses bénéficiaires à faire évoluer leurs pratiques et contribuer au renouveau des dispositifs d'accueil et d'enseignement, profitables à l'ensemble des usagers et des professionnels de l'éducation artistique.

Ces valeurs ont marqué l'histoire de notre Association.
Nous avons la volonté de les perpétuer et de les transmettre.

3 · Éléments de contexte

Le travail préparatoire à l'élaboration du présent projet associatif s'est appuyé sur un inventaire multicanal de diverses données :

- → Retours de terrain des professionnels avec et pour lesquels MESH travaille au quotidien (réseaux de professionnels coordonnés par MESH, stagiaires des formations, participants aux rencontres professionnelles, professionnels participant aux recherches-actions initiées par MESH, personnes qui sollicitent le service d'information de MESH, etc.)
- → Résultats de l'enquête nationale 'Musiques & Handicaps' conçue et diffusée par MESH en partenariat avec Musique en Territoires
- → Évolution des politiques d'inclusion culturelle, et notamment les orientations stratégiques du ministère de la Culture (nouveau SNOP pour la DGCA, feuille de route ministérielle fixée par la Commission Interministérielle au Handicap, …)

À partir de cette récolte de données, un diagnostic a été établi collectivement et a mis en lumière les constats principaux suivants :

Des besoins émergents

MESH développe une expertise dans un secteur en nette évolution depuis quelques années :

- → les professionnels de l'enseignement artistique sont de plus en plus nombreux à s'emparer du sujet de l'inclusion des personnes en situation de handicap et à s'acculturer, voire pour certains à développer des savoirs et savoir-faire de haute expertise ;
- → certaines collectivités publiques impulsent des dynamiques territoriales en faveur de l'inclusion artistique (au moyen notamment des schémas départementaux des enseignements artistiques) ;
- → la législation impose de nouvelles règles en matière de formation à l'accueil des personnes en situation de handicap pour les agents des ERP dont la capacité d'accueil est supérieure à 200 personnes ;
- → des structures ressource 'Culture & handicap' se développent dans les territoires ;
- → les nouvelles technologies ouvrent de nouveaux champs d'expression artistique ou d'accès aux œuvres et contribuent à la diversification des publics des lieux culturels ;
- → etc.

Des besoins qui se diversifient

La société évolue et les besoins se diversifient rapidement. Pour rester pertinente dans son action, MESH doit faire preuve d'agilité, de réactivité et de créativité…

Des besoins récurrents

Pour autant, sur le terrain, la défaillance du droit commun en faveur des personnes en situation de handicap reste une évidence criante, un enjeu toujours actuel au regard du principe d'égalité des chances et de participation sociale : malgré le corpus législatif national et international et les multiples initiatives locales, l'inégalité – voire l'absence – de traitement des demandes des personnes en situation de handicap – tout particulièrement celles qui présentent un handicap sévère - à accéder à une pratique et/ou un enseignement artistique reste un constat récurrent.

Sensibiliser, encore et toujours

Les actions de sensibilisation à l'inclusion artistique – et plus largement sociale – des personnes en situation de handicap restent ainsi incontournables, tout particulièrement dans les secteurs peu mobilisés car échappant aux dispositifs d'accompagnement des collectivités et des structures ressources.

3 · Éléments de contexte

Un écosystème en mouvement

La préoccupation pour l'inclusion artistique des personnes en situation de handicap prend de l'ampleur depuis plusieurs années : au-delà d'un engagement en progression des professionnels de l'enseignement artistique et des collectivités territoriales, le tissu associatif se structure pour accompagner les acteurs sur les territoires à la faveur notamment du dispositif national Culture et Santé ou de programmes d'action soutenus par les collectivités.

Agir en complémentarité

MESH s'inscrit dans cet écosystème en mouvement et souhaite définir ses missions et son action dans une dynamique de complémentarité et de coopération avec les différents acteurs de l'inclusion artistique sur les territoires et au plan national.

Les périmètres d'intervention

Avec le développement de son pôle de formations spécialisées en pédagogie musicale adaptée aux personnes en situation de handicap depuis les années 2000, MESH s'est fait connaître et reconnaître à l'échelle nationale.

Dans le même temps, MESH a construit de solides liens avec des départements franciliens et, plus récemment, avec des territoires en régions. Cet ancrage territorial lui permet de disposer d'une connaissance fine des problématiques des acteurs de terrain et de faire évoluer continuellement ses dispositifs d'accompagnement et ses outils.

Du local au national

Cet engagement de proximité doit rester prioritaire pour MESH : les productions territoriales constituent autant de leviers d'innovation, d'expérimentations, d'élaboration de nouvelles réponses qui pourront être essaimés sur d'autres territoires, en prenant en compte les spécificités de chacun, ou déployés à plus grande échelle à de nouveaux échelons départementaux, régionaux, nationaux.

4 · Perspectives 2024-2026

Ce projet associatif 2024- 2026 s'inscrit dans la ligne de l'histoire de MESH depuis sa création en 1984. On y retrouve les valeurs fondatrices qui ont nourri son parcours, ainsi qu'une prise de conscience accrue des enjeux et défis auxquels l'association doit faire face aujourd'hui.

Les diagnostics et constats établis collectivement, croisés avec les axes de travail prioritaires des différents partenaires financiers, font apparaître de nombreux besoins non ou insuffisamment couverts chez les professionnels issus de différents secteurs.

Pour garantir la cohérence de son action, MESH a déterminé un **périmètre d'intervention réaliste**, en phase avec ses ressources humaines et financières actuelles et projetées d'une part, et son champ d'expertise d'autre part.

Celui-ci ne couvre de fait pas l'étendue des besoins identifiés mais offre un **cadre d'actions resserré et pertinent**.

LES PÉRIMÈTRES D'INTERVENTION DE MESH

Discipline artistique	Secteur d'activité	Territoire
Musique*	Enseignement artistique spécialisé**	Association nationale

* Ouverture ponctuelle vers d'autres disciplines artistiques (danse, théâtre, arts du cirque…), dans le cadre de partenariats avec des structures spécialisées de ces disciplines.

** Élargissement ponctuel à l'entièreté du secteur culturel, uniquement dans le cadre d'actions de sensibilisation.

Orientations stratégiques

Interdépendantes et transversales,

2 orientations stratégiques de MESH se déclineront dans chacun de ses champs de missions.

1.

Impulser des dynamiques inclusives

dans l'ensemble du secteur de l'enseignement artistique à différentes échelles

2.

Faire évoluer les métiers et développer les compétences

des professionnels de l'enseignement musical

4 · Perspectives 2024-2026

1/ Impulser des dynamiques inclusives dans l'ensemble du secteur de l'enseignement artistique à différentes échelles

Si l'inclusion des élèves et des publics en situation de handicap progresse globalement à l'échelle nationale dans le secteur de l'enseignement artistique, elle s'incarne de manière très insuffisante et inégale selon les territoires et le statut des établissements.

Les pratiques d'accueil des personnes en situation de handicap se caractérisent par une grande hétérogénéité, notamment du fait de représentations contrastées sur la notion d'inclusion. En outre, elles excluent particulièrement les personnes en situation de handicap sévère.

Les 3 missions des établissements d'enseignement artistique sont inégalement investies : les champs de l'Éducation Artistique et Culturelle et de la diffusion restent bien souvent des angles morts de l'impératif inclusif.

La pertinence des actions de MESH repose sur sa fine connaissance des problématiques professionnelles. Elle s'appuie sur sa capacité à proposer des réponses graduées, multiformes et modulables, ajustées aux besoins de chacun et à l'échelle des bénéficiaires (individuelle, établissement, collectivité…), et à les organiser collectivement. Elle passe aussi par sa capacité continuelle à innover, chercher, créer et par sa capacité d'adaptation.

MESH concourt pleinement à la vie des territoires et souhaite conforter et développer sa présence pour compléter les programmes d'action existants en faveur de l'inclusion artistique.

Dans la continuité des projets associatifs précédents, MESH poursuit ainsi sa réflexion stratégique sur son développement (rapprochements, conventionnements, partenariats…) afin d'élargir son périmètre d'action dans les territoires.

De même, MESH doit renforcer sa place de partenaire des politiques publiques nationales en portant un avis motivé et nourri du terrain sur les enjeux des dynamiques territoriales en faveur de l'inclusion artistique.

A travers les objectifs qu'elle se donne pour mener à bien cette première orientation stratégique, MESH entend insuffler la notion d'inclusion pleine et entière, et défendra le principe d'un accueil non discriminant, quels que soient la nature et le degré du handicap.

Objectifs généraux

- → Accompagner la construction de politiques publiques incitatives en matière d'inclusion artistique dans les lieux d'enseignement des arts
- → Contribuer à réduire les inégalités territoriales d'accès à des pratiques d'accueil inclusif dans les établissements d'enseignement artistique
- → Améliorer la qualité de l'accueil des personnes en situation de handicap dans les établissements d'enseignement artistique
- → Renforcer les dynamiques inclusives dans les champs de l'EAC et de la diffusion

Objectifs spécifiques

- → Aider à la décision, conseiller, sensibiliser et mobiliser les pouvoirs publics
- → Mobiliser le secteur de l'enseignement artistique associatif
- → Favoriser le décloisonnement des territoires et des professionnels ; impulser la création de réseaux interprofessionnels et/ou de pairs
- → Sensibiliser et former l'ensemble des professionnels des établissements d'enseignement artistique aux pratiques d'accueil inclusives dans l'entièreté de leurs missions : enseignement initial, EAC et diffusion
- → Accompagner les professionnels de l'enseignement artistique à faire évoluer leurs pratiques
- → Observer et diffuser sur le territoire national des bonnes pratiques et initiatives inspirantes
- → Créer et/ou diffuser des ressources spécialisées à destination des professionnels des établissements d'enseignement artistique

Publics

- → Professionnels des établissements d'enseignement artistique publics, associatifs et privés : équipes de direction, administratives, techniques, pédagogiques
- → Élus et agents des collectivités territoriales

Partenaires

- → Têtes de réseaux de l'enseignement artistique (tels que Conservatoires de France, CMF, CMR, FFEA, FNEIJMA, Culture Co…)
- → Fédérations d'acteurs de l'enseignement artistique (tels que APFM, AFPC, FNAMI…)
- → Structures ressources nationales, régionales et départementales 'Culture & handicap'
- → Structures territoriales de développement culturel

4 · Perspectives 2024-2026

2/ Faire évoluer les métiers et développer les compétences des professionnels de l'enseignement musical

La structuration de la formation initiale des professionnels de l'enseignement artistique souffre de l'absence ou de l'insuffisance de modules d'enseignement spécialisé sur l'accueil d'élèves et de publics en situation de handicap. Les disciplines de la danse, du théâtre, des arts plastiques et du cirque sont, de surcroît, peu dotées en matière d'offres de formation continue sur le territoire national.

Pour pallier au manque de formations initiale et continue, de plus en plus de professionnels demandent à être accompagnés pour structurer des réseaux territoriaux afin de mutualiser leurs savoirs et savoir-faire, créer des espaces de réflexion collective et monter ainsi en compétences.

La nouvelle fonction de 'référent handicap' - qui se répand dans l'ensemble des établissements d'enseignement artistique à la faveur du nouveau SNOP - souffre notamment du manque de cadrage institutionnel et juridique (fiche de missions, référentiel de compétences…) et soulève la question de la pertinence de la création d'un diplôme ou d'une certification professionnelle.

Enfin, les collectivités – dans un contexte de restriction budgétaire – souhaitent se saisir des sessions de sensibilisation des professionnels de l'enseignement artistique pour former l'ensemble de leurs agents relevant du secteur culturel.

MESH souhaite se poser comme un acteur de référence sur toute question relative à l'évolution des métiers en faveur de l'inclusion en établissement d'enseignement artistique, et tout particulièrement sur la fonction du référent handicap.

Parce que la montée en compétences repose sur de multiples formes de « préhension », les professionnels – tout autant que le grand public – sont demandeurs de ressources de diverses natures, depuis des contenus à vocation de sensibilisation jusqu'à des contenus experts.

L'association souhaite poursuivre activement le développement de sa mission de production et de diffusion de ressources pour sensibiliser et mobiliser l'ensemble des acteurs, depuis les « simples citoyens » jusqu'aux décideurs politiques.

Objectifs généraux

- → Contribuer à l'émergence et à la définition du métier de référent handicap
- → Inscrire le handicap dans les formations initiales des professionnels de l'enseignement artistique
- → Faire monter en compétences l'ensemble des professionnels de l'enseignement artistique

Objectifs spécifiques

- → Contribuer à créer les cadres d'emploi du référent handicap : fiche de poste, référentiel de compétences…
- → Engager une réflexion sur l'opportunité de création d'un diplôme ou certification professionnelle pour les référents handicap en établissement d'enseignement artistique
- → Contribuer à impulser, développer et pérenniser les réseaux de référents handicap en établissement d'enseignement artistique sur les territoires
- → Faire remonter les problématiques d'emploi et de compétences dans les instances nationales
- → Accompagner et outiller les employeurs des établissements d'enseignement artistique
- → Créer des modules d'enseignement spécialisé sur l'accueil d'élèves en situation de handicap dans les centres de formation initiale des professionnels de l'enseignement artistique
- → Construire une offre de formation continue en adéquation avec les besoins du secteur (sensibilisation des acteurs culturels, formation des professionnels des établissements d'enseignement artistique)
- → Concevoir et diffuser des ressources ajustées aux besoins évolutifs des professionnels et du grand public (contenus, formats)
- → Assurer une veille des ressources spécialisées sur le territoire national et à l'international et les relayer

Publics

- → Étudiants des centres de formation supérieure des enseignements artistiques et centres de formation des musiciens intervenants • Professionnels des établissements d'enseignement artistique publics, associatifs et privés : équipes de direction, administratives, techniques, pédagogiques • Professionnels des ERP culturels • Élus et agents des collectivités publiques • Tous publics.

Partenaires

- → Centres de formation initiale des professionnels de l'enseignement artistique (Pôles supérieurs d'enseignement artistique, CEFEDEM, CFMI, CNSMD) • Têtes de réseaux de l'enseignement artistique • Fédérations d'acteurs de l'enseignement artistique • OPCO, CNFPT • Musique en Territoires et associations régionales et départementales de développement culturel • Centre de ressources et réseaux 'Culture & handicap' • Universités et structures de l'enseignement supérieur (INS HEA notamment) • Ministères – notamment ministère de la Culture • Syndicats d'employeurs de la filière (Hexopée notamment)

5 · Mise en œuvre

Trois missions au service des orientations stratégiques

Accompagner les publics et les territoires

Grâce à son expertise dans les domaines des pratiques d'accueil inclusif et de la pédagogie musicale adaptée propres aux lieux d'enseignement et de pratiques artistiques, MESH accompagne les acteurs du territoire, participe à l'animation de réseaux professionnels, apporte des conseils personnalisés et contribue à la réflexion sur les problématiques du secteur.

L'accompagnement prend diverses formes :

- → Un service d'information des publics (permanence téléphonique et mail)
- → Des interventions dans des rencontres, colloques…
- → Des dispositifs d'accompagnement sur mesure, adaptés à l'échelle du commanditaire : une collectivité territoriale, un établissement d'enseignement artistique, un professionnel

Former les professionnels

MESH conçoit et dispense des formations pour accompagner le développement des compétences professionnelles dans le domaine de l'inclusion artistique et de la pédagogie musicale adaptée.

Elles peuvent revêtir plusieurs aspects : sensibilisation, initiation, renforcement d'acquis et de compétences, approfondissement… et abordent une grande variété de thématiques dans des formats pédagogiques variés (présentiel, distanciel, mixte).

Trois types d'actions de formation sont développés :

- → les formations INTER, ouvertes aux inscriptions individuelles
- → les formations INTRA, dispensées sur le site du commanditaire et adaptées aux demandes de celui-ci
- → les formations en sous-traitance, pour des centres de formation initiale ou pour d'autres organismes de formation professionnelle.

L'équipe pédagogique comprend une dizaine de formateurs, tous expérimentés dans le champ de la pratique musicale avec des personnes en situation de handicap.

Les formations MESH répondent au cahier des charges du Registre National Qualité et bénéficient du label Qualiopi.

Concevoir et diffuser des ressources spécialisées

À l'écoute constante des évolutions des pratiques et des besoins des professionnels, MESH conçoit, coconstruit, expérimente et diffuse des ressources balayant une diversité d'approches (d'outils de sensibilisation « tout public » à des outils pédagogiques spécialisés), de thématiques et de supports : guide pratique, films documentaires, témoignages d'action, fiches ressources thématiques, fiches pédagogiques, actes de rencontres professionnelles…

L'élaboration de plans d'action annuels

Le projet se déclinera de façon opérationnelle selon des plans d'actions annuels, construits par l'équipe salariée et soumis au Conseil d'Administration et aux partenaires financeurs du projet. Ils permettront chaque année d'effectuer des choix sur les actions jugées prioritaires et de phaser la mise en œuvre du projet, tout en laissant la possibilité de saisir de nouvelles opportunités, non connues à ce jour.

5 · Mise en œuvre

Le déploiement d'une nouvelle stratégie de communication

Ce projet triennal se développera dans le cadre d'une nouvelle stratégie de communication, accompagnée d'une actualisation et d'un déploiement des outils et supports de communication, afin de permettre à MESH de gagner en visibilité, d'être mieux identifiée et repérée par ses interlocuteurs tout en affirmant davantage son rôle de centre ressources musique et handicap à l'échelle nationale.

Les chantiers suivants sont envisagés :

- → Création de nouveaux supports de communication
- → Mise en place de newsletters mensuelles
- → Renforcement de la présence de MESH sur les réseaux sociaux
- → Actualisation et développement de la base de contacts de MESH et approfondissement de la structuration du système d'information

Les moyens humains

La politique RH

Une attention particulière sera menée quant à l'adéquation des ressources humaines avec l'envergure du projet, de sorte de permettre à chaque salarié de travailler dans un cadre sécurisant, bienveillant, légal, et respectueux des rythmes de chacun. La stratégie managériale inclura notamment :

- → La mise en place de dispositifs organisationnels (charte télétravail, droit à la déconnexion…)
- → Un développement des compétences par un encouragement à la formation professionnelle
- → Un travail collaboratif par la mise en place d'outil et l'organisation de temps de concertation pour le partage d'idées, en distanciel et annuellement en présentiel

L'équipe salariée

L'équipe salariée permanente de MESH comprend 5 postes, soit l'équivalent de 3,73 ETP :

- → Isabelle HUMBERT, directrice
- → Agnès KLEMAN, chargée de l'information des publics & formatrice
- → Marie FAYET, chargée d'accompagnement – ressources
- → Virginie THUILLIEZ, chargée de formation
- → Pauline MEYER, chargée de communication & assistante administrative

L'équipe est complétée d'une dizaine de formateurs, permanents ou ponctuels, qui se rencontrent régulièrement pour partager leurs savoirs et leurs expériences, concevoir des contenus pédagogiques harmonisés, et élaborer des outils actualisés et opérationnels à destination des professionnels.

Les instances associatives

MESH comprend plusieurs niveaux et instances de décision.

- → L'Assemblée Générale, composée de ses adhérents, se réunit annuellement pour approuver les rapports d'activité et comptes annuels, voter les grandes orientations et budgets prévisionnels et élire les administrateurs.
- → Le Conseil d'Administration est composé de 12 administrateurs issus des membres actifs (personnes physiques et morales). Il se réunit au moins trois fois par an pour définir les orientations stratégiques et les politiques internes.
- → Le Bureau (président, vice-président, secrétaire, trésorier) se réunit mensuellement pour gérer les affaires courantes de son ressort (vie associative, santé économique de la structure, fonction employeur), prendre des décisions et échanger avec la direction.

Les moyens financiers

Les subventions de fonctionnement attribuées par les partenaires historiques de MESH, que sont le ministère de la Culture (via la DG2TDC), le Département du Val d'Oise et le Département des Hauts-de-Seine financent une partie des charges fixes de l'association, composées majoritairement de charges de personnel.

Les ressources propres de l'association proviennent essentiellement de la vente de prestations de formation, elles représentent une part importante des ressources financières de MESH, mais sont insuffisantes pour enrayer un déficit devenu structurel.

La réalisation du projet 2024-2026 nécessitera de consolider, pérenniser et accroitre significativement les moyens de fonctionnement existants, tout en s'orientant vers des soutiens inscrits dans une temporalité pluriannuelle, en adéquation avec la temporalité du projet de MESH. Parallèlement, de nouvelles sources de financements devront être envisagés pour garantir une adéquation entre les moyens et les ambitions du présent projet.

6 · Évaluation

L'évaluation de la mise en œuvre du projet prendra en compte les spécificités de la structure et l'atteinte des objectifs qu'elle se donne à travers ses 2 grandes orientations stratégiques : la pertinence et la réussite de l'action de MESH s'évalueront notamment sur sa capacité à produire des transformations favorables dans son champs d'action.

Ainsi, l'évaluation s'attachera notamment à la mise en place d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs et mesurera le rapport entre les moyens engagés, les projets développés et les résultats obtenus au regard des objectifs initiaux. L'évaluation formulera également des recommandations et proposera des perspectives et prolongements pouvant être développés dans le futur.

L'évaluation du projet s'inscrira dans une démarche d'amélioration continue, qui s'appuiera sur l'ensemble des dispositifs d'évaluation interne déjà en place au sein de chaque pôle d'activité de MESH, et qui évalue les procédures internes, les contenus, les effets des actions sur leurs bénéficiaires à court et moyen terme…

L'évaluation est une démarche collective qui impliquera les opérateurs (salariés et partenaires), les publics bénéficiaires et les décideurs (administrateurs de MESH et partenaires financeurs).

Il s'agit également d'une démarche régulière qui se traduira par une évaluation annuelle réalisée avec le Conseil d'administration de MESH ainsi qu'avec chaque partenaire institutionnel.

Ce projet constitue un cadre de référence.
Il doit cependant rester souple et permettre, si nécessaire,
des réajustements et/ou des réorientations.

Avec le soutien du ministère de la culture, du Département du Val d'Oise, du Département des Hauts-de-Seine
et le Fonds de la jeunesse et de l'éducation populaire

MINISTÈRE DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

val d'oise le département

hauts-de-seine LE DÉPARTEMENT

FONJEP
Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire

Glossaire

AFPC	Association française des professeurs de chant
APFM	Association des professeurs de formation musicale
CEFEDEM	Centre de formation des enseignants de la danse et de la musique
CFMI	Centre de formation des musiciens intervenants
CMF	Confédération musicale de France
CMR	Centres musicaux ruraux
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale
CNSMD	Conservatoire national supérieur de musique et de danse
DGCA	Délégation générale à la création artistique
DG2TDC	Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle
EAC	Éducation artistique et culturelle
ERP	Établissement recevant du public
FFEA	Fédération française de l'enseignement artistique
FNAMI	Fédération nationale des musiciens intervenants
FNEIJMA	Fédération nationale des écoles d'influence jazz et musiques actuelles
INS HEA	Institut national supérieur formation et recherche – handicap et enseignements adaptés
OPCO	Opérateur de compétences
SNOP	Schéma national d'orientation pédagogique